

2015-09-098-DEEJ

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE LANGEVIN WALLON

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, M. LAURENT, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme MOUNIER	procuration à	M. DUBUS
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

Mme PERIMONY-BENASSY

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 32



**2015-09-098-DEEJ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE
LANGEVIN WALLON**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son projet éducatif territorial et de sa politique enfance jeunesse, la Ville de Tarnos travaille en partenariat avec le collège Langevin Wallon pour mettre en place un certain nombre d'actions éducatives partagées.

Ainsi, quatre actions ont été recensées :

- le partenariat avec l'école de musique pour les classe de 6ème et 5ème aménagement musique
- la mise en place et l'animation d'ateliers par le service municipal jeunesse le mardi et ou le jeudi
- la mise en place d'actions de prévention avec la police municipale
- la mise en place d'actions ponctuelles ou récurrentes d'intérêt éducatif

La convention encadrant l'ensemble de ces partenariats pour la période 2013-2014, signée en septembre 2013, arrive à échéance. Le bilan qui en a été réalisé avec les services concernés est positif et le renouvellement de la convention est proposé pour l'année scolaire 2015-2016.

En effet, la réforme du collège se mettant en place à la rentrée 2016, l'organisation de ce partenariat devra sans doute être revue à l'aune des contraintes nouvelles, notamment celles liées aux emplois du temps des élèves.

Un point sera établi avec les représentants du collège pour affiner les conditions du partenariat l'année prochaine.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter une nouvelle convention pour l'année scolaire prochaine 2015-2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention.

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et le



collège Langevin Wallon, définissant et encadrant les actions éducatives à intervenir durant l'année scolaire 2015-2016.

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 18 septembre 2015

Le Maire

